

## Commune de Baulon

### Réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2011

Le vingt-deux juin deux mille onze, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2011, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Paul RIU, Maire.

#### Présents :

M. RIU Jean-Paul, Mme PAQUET Isabelle, MM. FERREOL Thierry, DAVID Stéphane, CRAMBERT Jean-Paul, CHASLES Paul, Mme GRIMAUULT Séverine, MM. THÉAUDIN Bruno, MÉLOT Jacques, BEGUINEL Jean-Pierre, LE DIRACH Didier, Mmes DUTAY Marie-Renée, LORGEUX Karine, LACOURT Marie-Cécile, HAMON Chantal, TOURNEUR Frédérique, HAMON Patricia.

Absent : M. RENAUD Jean-Marc donne pouvoir à M. FERREOL Thierry

M. BEGUINEL Jean-Pierre est désigné secrétaire

M. CLÉMENT Arnaud, nouveau secrétaire général de mairie, se présente auprès du conseil municipal.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2011 est validé (abstention de M. BEGUINEL, absent au précédent conseil).

---

#### 44/11 – ASSAINISSEMENT - COMPTE D’AFFERMAGE DE LA SAUR 2010 - APPROBATION

M. le Maire présente le compte d'affermage 2010 dressé par la SAUR sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 :

<b>Part communale :</b>	<b>55 707,48€</b>
Correspondant à :	
Abonnements (345 abonnés au 31/12)	15 174,80€
Consommation (22 933 m <sup>3</sup> )	41 272,37€
Impayés en cours	- 739,69€
<b>Part SAUR :</b>	<b>31 185,05€</b>
Correspondant à :	
Abonnements (345 abonnés au 31/12)	9 478,45€
Consommation (22 933 m <sup>3</sup> )	21 706,60€

**Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte d'affermage 2010 dressé par la SAUR.**

Votants : 18      *Pour* : 18      *Contre* : 0      *Abstention* : 0

\*\*\*\*\*

#### 45/11 – ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2010 - APPROBATION

M. le Maire présente le rapport annuel du délégataire dressé par la SAUR concernant le service de l'assainissement pour la commune de Baulon.

Il présente les grandes lignes de ce rapport, notamment concernant : la synthèse de l'exercice, les propositions d'amélioration, les indicateurs de performance, l'organisation de la société, le contrat, la gestion de la clientèle, le patrimoine du service, le bilan de l'activité, la qualité du produit, les opérations réalisées, les travaux réalisés, et le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Il donne quelques chiffres clés :

- 8 492 ml de conduites (+ 3,73% n/n-1)
- 353 branchements (+ 15,38% n/n-1)
- 22 896 m<sup>3</sup> facturés (+ 20% n/n-1)
- 64 452 m<sup>3</sup> épurés (+ 0,14% n/n-1)
- 7,68 tonnes de boues produites (-16,34% n/n-1)

**Commune de Baulon**  
**Réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2011**

**Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport annuel du délégataire 2010.**

Votants : 18      *Pour* : 18      *Contre* : 0      *Abstention* : 0

\*\*\*\*\*

**46/11 – GESTION DU PERSONNEL – REGIME INDEMNITAIRE**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant Droits et Obligations des fonctionnaires modifiée,  
**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88, modifié,  
**VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,  
**VU** le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés, modifié,  
**VU** le décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,  
**VU** le décret n° 2010-1357 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,  
**VU** le décret n° 72-12 relatif à la prime de service et de rendement,  
**VU** le décret n° 2000-136 du 18 février 2000 relatif à l'indemnité spécifique de service,  
**VU** les délibérations du Conseil municipal d'adoption des modalités du régime indemnitaire du personnel communal, des 24 juillet 2007, 26 février 2009, 24 février 2011 et 26 mai 2011,

M. Thierry FERREOL, explique qu'il convient de revenir sur le régime indemnitaire de 2 agents, à savoir le secrétaire général, et le responsable du service technique.  
Pour le 1<sup>er</sup> agent, la décision d'attribution de l'IFTS au coefficient 2, par délibération du 26 mai dernier, était basée sur une erreur de calcul, ne permettant pas d'atteindre le montant escompté. Il convient de modifier ce coefficient à 2,75 à compter du 6 juin 2011.  
S'agissant du responsable du service technique, il s'agit d'adapter son régime indemnitaire à son nouveau grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, l'agent en poste a vu son grade modifié dans le cadre d'une réforme nationale du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui se nommait : technicien supérieur principal. L'adaptation et les tableaux de correspondance des indemnités viennent récemment d'être publiés.

M. FERREOL propose une nouvelle mise à jour du dispositif du régime indemnitaire de la manière suivante :

- ✓ Attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) au coefficient 2,75 sur le poste de secrétaire général de mairie ;
- ✓ Sur le poste de responsable du service technique, adaptation de 2 indemnités déjà mises en place pour tenir compte des nouvelles modalités :
  - Indemnité spécifique de service : attribution du taux de base (valeur connue au 10/04/11 : 361,90€ - soit 4 342,80€/an) ;
  - Prime de service et de rendement : attribution du taux annuel de base (valeur au 17/12/2009 : 1400€/an).

Les autres indemnités du personnel communal restent inchangées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :**

- de modifier le coefficient de l'IFTS au secrétaire général au grade d'attaché territorial, à 2,75 à compter du 6 juin 2011,
- de modifier les indemnités versées au responsable technique, au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, comme suit :
  - ✓ Indemnité spécifique de service : attribution du taux de base (valeur connue au 10/04/11 : 361,90€ - soit 4 342,80€/an), à compter du 10 avril 2011 ;

**Commune de Baulon**  
**Réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2011**

- ✓ **Prime de service et de rendement : attribution du taux annuel de base (valeur au 17/12/2009 : 1400€/an), à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.**
- **Ces indemnités sont versées mensuellement.**

Votants : 18      *Pour : 18*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

\*\*\*\*\*

**47/11 – ECOLE PRIVEE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

M. FERREOL, adjoint au Maire, rappelle le contrat d'association relatif à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat de l'école privée.

Il communique au Conseil Municipal l'état des dépenses de fonctionnement réalisées en 2010 pour l'école publique, pour un montant total de : 77 303,59€.

M. FERREOL explique que l'année passée, un coût par élève sans distinction de niveau avait été opéré, alors qu'il faut bien distinguer la maternelle de l'élémentaire.

Par conséquent, après analyse du compte administratif 2010, les coûts par élève suivants ont été calculés :

- ✓ Coût d'un élève de maternelle :  $52\,363,27\text{€} / 78 = 671,324\text{€}$
- ✓ Coût d'un élève de l'élémentaire :  $24\,940,32\text{€} / 74 = 337,031\text{€}$ .

La différence de montant se justifie principalement par les frais de personnel. En effet, la commune est tenue d'employer des ATSEM dans les classes de maternelle.

**Considérant ces coûts à l'élève, le Conseil municipal DECIDE de fixer le montant de la participation 2011 pour les dépenses de fonctionnement de l'école privée à 65 214,26€, selon les modalités de calcul suivant :**

- ✓ **Maternelle :  $671,324\text{€} \times 62 \text{ élèves} = 41\,622,09\text{€}$**
- ✓ **Elémentaire :  $337,031\text{€} \times 70 \text{ élèves} = 23\,592,17\text{€}$**

*Le montant à verser pour chaque trimestre 2011 est donc de : 16 303,565€*

Votants : 18      *Pour : 18*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

\*\*\*\*\*

**48/11 – ECOLE PRIVEE – SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL**

**Sur proposition de M. FERREOL \_ adjoint au Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à caractère social pour « fournitures scolaires », à l'école privée de Baulon (OGEC).**

**Cette subvention est attribuée en tenant compte du crédit attribué pour les fournitures scolaires relatives à l'école publique en 2010, soit : 33,450€ par élève de maternelle et 54,605€ par élève de l'élémentaire.**

**Le montant de la subvention est ainsi fixé à 5 896,25€ selon les modalités de calcul suivant :  $(33,450 \times 62) + (54,605 \times 70) = 5\,896,25\text{€}$**

Votants : 18      *Pour : 18*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

\*\*\*\*\*

**49/11 - PROJET DE REPARATION DE LA CLOCHE N°3 DE L' EGLISE**

Entendu le rapport de M. le Maire :

Les points de frappe de la cloche n°3 de l'église sont fortement usés, à plus de 15%. Celle-ci menace de se fissurer. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise BODET, spécialisée dans l'entretien des cloches et beffrois.

## Commune de Baulon

### Réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2011

Cette cloche date de 1642, et appartient au patrimoine remarquable de la commune. Rares sont ces cloches, car elles furent utilisées à la Révolution pour fabriquer de la monnaie ou des armes.

Le Conseil général peut subventionner ces frais de restauration, à hauteur de 20% modulés. La modulation de Baulon permet alors une subvention de 30% du projet, sur avis du conservateur des antiquités et objets d'art du Conseil général.

Afin d'obtenir la subvention du CG35, il convient de la solliciter officiellement, en validant ce projet de restauration et son plan de financement, et autorisant M. le Maire à lancer cette démarche.

Les travaux ne pourront commencer qu'à compter de l'attribution de la subvention, soit à partir du mois de septembre 2011.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Devis BODET	4 556,76€ TTC	subvention du CG35	1 143,00€
		FCTVA 2012	705,48€
		Autofinancement	2 708,28€
<b>TOTAL</b>	<b>4 556,76€</b>		<b>4 556,76€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de :

- ✓ Valider le projet de réparation de la cloche n°3 de l'église ;
- ✓ Solliciter une subvention auprès du Conseil général d'Ille et Vilaine, au titre de la sauvegarde du patrimoine mobilier des églises.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

#### 50/11 – INFORMATIONS DIVERSES

✓ M. DAVID, adjoint au Maire, présente les plans du projet d'aménagement des « commerces Chesnais », et évoque la procédure d'appel d'offres en cours. La CAO se réunira courant juillet, et la validation des offres retenues sera présentée au conseil du mois de juillet.

✓ Les portes extérieures de la Halle de sports seront équipées d'un système d'ouverture/fermeture par badges magnétiques, paramétrés selon des créneaux horaires spécifiques, et identifiant l'utilisateur du badge.

✓ La Société Générale a pré-contractualisé les accords pour l'installation d'un distributeur automatique de billets (DAB) dans le bourg. Des contacts vont être entrepris dans les prochaines semaines pour définir l'aménagement exact du DAB.

✓ Le concours des maisons fleuries sera organisé dans le courant du mois de juillet.

✓ Intercommunalité : M. le Maire présente les évolutions et choix opérés au sein de l'ACSOR, concernant le rapprochement proposé par la CDCI, entre l'ACSOR et la communauté de communes du Pays de Maure de Bretagne. Le Maire propose de suivre l'avis du bureau de l'ACSOR, visant à engager des démarches de mutualisation, sans pour autant prévoir une fusion, compte tenu des différences trop importantes entre les 2 structures. De plus, un rapprochement avec la communauté de communes de Moyenne Vilaine Semnon semble opportun de la même manière. Une réunion publique sera organisée courant juillet 2011.

✓ L'Abbé Rémy DENAIS informe de son départ du secteur paroissial Saint-Martin à compter du 1<sup>er</sup> septembre, et invite le Maire et les conseillers municipaux à une soirée d'amitié le 1<sup>er</sup> juillet.

✓ Le forum des associations sera organisé le 10 septembre 2011 à la salle polyvalente.

✓ M. DAVID présente l'étude de définition de l'emprise nécessaire à la réalisation de la zone artisanale communautaire sur Baulon, préparée par le cabinet Eguimos.

✓ Il est rappelé qu'un feu d'artifices sera tiré le 13 juillet au soir. Un défilé d'enfants sera organisé en début de soirée.

✓ La date prévisionnelle du prochain conseil municipal est arrêtée au jeudi 21 juillet 2011.